

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DD cube ONE

Autres désignations commerciales

-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Les ébauches fraisées DD cube ONE sont destinées à la fabrication de prothèses dentaires fixes pour une utilisation à long terme.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Dental Direkt GmbH	
Rue:	Industriezentrum 106-108	
Lieu:	D-32139 Spenge	
Téléphone:	05225 - 8 63 19-0	Téléfax: 05225 - 8 63 19-99
e-mail:	info@dentaldirekt.de	
Interlocuteur:	Central	Téléphone: 05225 - 8 63 19-0
Internet:	www.dentaldirekt.de	
Service responsable:	info@dentaldirekt.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 761 19240 (VIZ Freiburg)**Information supplémentaire**

Dispositif médical

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Le produit contient: Oxyde de zirconium (ZrO₂), dopé à l'erbium; Dioxyde de zirconium

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 2 de 8

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
NE PAS faire vomir.
Demander une aide médicale en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, MétalOx

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Protection individuelle: voir rubrique 8
Assurer une aération suffisante.
Éviter la formation de poussière.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 3 de 8

Pour les secouristes

Aucune information disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Abattre la poussière avec un jet d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Recueillir mécaniquement. Éviter la formation de poussière. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour le nettoyage

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Autres informations

Veiller à un apport d'air frais.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter la formation de poussière. Éviter de: Dépôts de poussière

Ne pas respirer les poussières. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

Information supplémentaire

Éviter la formation de poussière. Observer le mode d'emploi.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

À observer: Valeurs limites au poste de travail

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 4 de 8

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Gel, Forte chaleur Protéger de l'humidité.
Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction alvéolaire	-	5		VME (8 h)	
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction inhalable	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation technique du poste de travail

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: EN 166
Lunettes avec protections sur les côtés
lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure!

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, dégagement de poussière
Utiliser une protection respiratoire adéquate Appareil avec filtre à particules (EN 143) (P1, FFP1)

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: solide, Poudre
Couleur: divers
Odeur: sans odeur

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 5 de 8

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	>2300 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	1000 kg/m ³
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	
Aucune donnée disponible	

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:	100,00 %
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Le produit: hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 6 de 8

sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec: Acide

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

le produit/la substance est inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 7 de 8

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Présente un faible danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. (AVV 200130)

Pas un déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Code d'élimination des déchets - Produit

060316 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques; oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

DD cube ONE

Date de révision: 25.07.2022

Page 8 de 8

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets
DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Allemagne

Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV)
TRGS 220, TRGS 400, TRGS 420, TRGS 500, TRGS 555, TRGS 600, TRGS 900

DGUV Information 213-850

DGUV Information 213-730

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

EC50: Effectice concentration, 50 percent

DNEL: Derived No Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)